

FRARU 2008

« PQA y était »
le 19-20 mai 2008
à la Maison des savoirs partagés - Floirac

Synthèse des échanges

Avertissement :

Il ne s'agit pas ici d'un compte-rendu officiel, mais bien d'une « note d'ambiance » réalisée par PQA, qui a souhaité faire partager « ce qui s'y est dit ». Les propos retranscrits n'engagent donc que la responsabilité de ceux qui les ont émis... Bonne lecture !

Depuis 2006, l'Anru réunit régulièrement les acteurs de la rénovation urbaine : villes et équipes projet, bailleurs et associations régionales HLM, services de l'Etat, professionnels de l'urbanisme, aménagement, partenaires financiers et d'actions (région, département, caisse des dépôts et consignations), pour leur faire partager leurs points de vue et échanger, soit à partir d'une thématique, soit sur les spécificités des territoires.

Cette année, en association avec l'ACSé, 7 FRARU (Forum régionaux des acteurs de la rénovation urbaine) sont programmés sur la problématique de la transformation durable des quartiers et les liens entre l'urbain et l'humain.

En Aquitaine, le FRARU a eu lieu mardi 20 mai sur le territoire du GPV des Hauts de Garonne, à la **Maison des savoirs partagés** de Floirac, construite dans le cadre du projet de rénovation urbaine.

La M.270, Maison des savoirs partagés

Ce projet a pour objectif de permettre à chacun d'accéder toute sa vie aux savoirs, à la formation, aux technologies, à toutes les cultures.

Ce lieu des savoirs est composé :


- d'une **Médiathèque**, qui s'adresse de manière privilégiée aux adolescents et jeunes adultes et qui met l'accent sur le son et le multimédia. Elle a également pour ambition de développer la diffusion et la vulgarisation de la culture scientifique.
- d'un **Espace multimédia Cyber base**
- d'une **Grande salle** de spectacle, destinée à accueillir spectacles et expositions de la saison culturelle.
- d'**Ateliers**, des savoirs, de poésie musicale (espace d'enregistrement), de rénovation urbaine
- de **Deux appartements** d'hôtes pour artistes en résidence.

>> une adresse : avenue Pierre Curie – 33270 Floirac
05.57.80.90.60 / mediathequeM270@ville-floirac33.fr

Le programme de cette journée s'est déroulé en 3 temps :

- une présentation de l'actualité de l'ANRU et de l'ACSé et le lancement de l'appel à projets « Les Rendez-vous de l'urbanisme durable et de la rénovation urbaine »
- des ateliers thématiques à partir de présentation d'expériences
- une table ronde autour de la conception de projets durables de rénovation urbaine

La veille a eu lieu une visite des sites ANRU des communes des Hauts de Garonne et de Bègles.

 Le Préfet de région Francis Idrac a introduit cette journée en rappelant qu'il fallait ni dissocier ni opposer la rénovation urbaine et la politique de la ville ; il a insisté sur les facteurs de réussite d'un projet de renouvellement urbain, à savoir :

- le maintien dans la durée d'une volonté politique sans faille, malgré les « retards », inévitables dans la mise en oeuvre de projets d'une telle ampleur,
 - la mobilisation de moyens considérables par l'ensemble des partenaires du projet, Etat et collectivités territoriales
 - une gouvernance nécessairement partenariale et globale, pour des résultats durables
 - une obligation d'appui sur les acteurs locaux, notamment les services déconcentrés de l'Etat, ses partenaires et les opérateurs, véritables connaisseurs du terrain, « *Il faut mettre ces acteurs en mouvement si l'on ne veut pas en rester à l'écume des choses* »
- > le préfet leur a notamment cité les centres de ressources politique de la ville, spécialement mis en place pour accompagner les acteurs locaux dans la mise en oeuvre des politiques territoriales (**Pays et Quartiers d'Aquitaine** - www.aquitaine-pqa.fr, Ressources & Territoires en Midi-Pyrénées - www.ressources-territoires.com, Villes au Carré en Poitou-Charentes - contact@villesaucarre.org)

Actualités de l'ANRU :

par Pascal Martin-Gousset, directeur général adjoint de l'ANRU (Philippe Van de Maele ayant quitté l'ANRU récemment).

Les grands enjeux de 2008 :

- finaliser la programmation des projets
 - > en respectant les fondamentaux du programme
 - > en respectant le calendrier

Les porteurs de projet peuvent pour cela s'appuyer sur les délégués territoriaux de l'ANRU au sein des DDE, ainsi que sur le **Pôle d'appui opérationnel (APO)**, et les deux centres de ressources « **Insertion** » et « **Gestion urbaine de proximité** », créés au sein de l'ANRU.

>> en savoir plus : www.anru.fr

Actualités de l'ACSé :

par Dominique Dubois, directeur général de l'ACSé

Dominique Dubois a mis l'accent dans son intervention sur les quelques points suivants :

- le partenariat renforcé entre les deux agences Anru et Acsé, notamment dans les domaines de l'insertion et de l'emploi, la réussite éducative et la GUP,
- l'intervention de l'ACSé basée sur l'établissement de conventions pluriannuelles avec les porteurs de projets,
- la mise en place d'un outil informatique commun de suivi de l'utilisation des crédits au sein des préfectures de département,
- la mise en oeuvre du plan Espoir Banlieues, par l'engagement de chaque ministère, dans le cadre d'un programme triennal,
- la tenue d'un CIV le 16 juin prochain.

>> en savoir plus : www.lacse.fr

Les « Rendez-vous de la rénovation urbaine et l'urbanisme durableS »

Dans une perspective de construire des villes durables par le développement des savoir-faire en matière de développement durable, et dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'ANRU, la Caisse des dépôts et consignations et leurs partenaires souhaitent s'appuyer sur l'expérience acquise dans le cadre du PNRU, en organisant des "Rendez-vous de l'urbanisme durable".

Dans ce cadre, un « appel à projets » est lancé visant à recenser et capitaliser des démarches et opérations exemplaires de rénovation urbaine soutenus par l'ANRU, et créer un réseau d'échanges afin de développer une culture commune sur ce thème.

Les projets retenus devront mettre en lumière les apports majeurs des projets de rénovation urbaine à l'urbanisme durable. 8 projets seront distingués lors des journées nationales de la rénovation urbaine en février 2009.

Cet appel à projets est centré sur quatre thèmes :

- la valorisation et la gestion durable des villes et des quartiers
- la ville des mixités et de la diversité
- la mobilité urbaine durable
- la ville économe des ressources et aux modes de consommation responsables

Calendrier :

- mai-septembre 2008 : lancement de l'appel à projets, adressé à tous les maîtres d'ouvrages impliqués dans un projet de rénovation urbaine (villes, bailleurs sociaux..) de conventions signées ou passées devant le comité d'engagement de l'ANRU
- octobre-novembre 2008 : analyse des projets candidats par l'ANRU et ses partenaires
- février 2009 : organisation de « Rendez-vous de la rénovation urbaine et de l'urbanisme durables », dans le cadre des Journées, où seront présentés les apports de la rénovation urbaine dans les démarches de développement durable et les projets sélectionnés.

Par ailleurs, un « Guide de la rénovation urbaine durable » sera édité en février 2009 avec le concours de la CDC.

>> en savoir plus : www.anru.fr

COMPTE-RENDU DES ATELIERS THEMATIQUES

ATELIER 1 - L'insertion par l'activité économique et l'emploi

Expériences présentées :

Charte d'insertion sur les communes du GPV des Hauts de Garonne L'insertion dans le projet de rénovation urbaine de Montauban Les premiers résultats de l'expérience d'IAE dans le cadre du PLIE de Pau

Rapporteur : Patrick LOQUET, maître de conférence en droit , membre du CNIAE

Dans le PNRU, l'insertion par l'activité économique se traduit essentiellement par la mise en place des clauses d'insertion (rendues obligatoires par la loi du 1er août 2003) c'est à dire de proposer en priorité aux habitants des emplois dans le cadre des projets de rénovation urbaine, notamment dans les entreprises titulaires de marchés publics.

L'atelier a permis de mettre en évidence les facteurs de réussite des clauses d'insertion. Ainsi, « ça fonctionne si : »

- les élus sont fortement mobilisés sur cette question, augmentant ainsi la détermination des bailleurs à mettre en oeuvre cette clause d'insertion, « *pas forcément chaud sur cette question* »,
- le programme est construit en véritable partenariat avec les entreprises et les structures d'insertion
- les besoins des habitants sont pris en compte
- les emplois créés permettent une insertion durable

La clause d'insertion permet de poser un certain nombre de questions :

- Quelle articulation/coordination des différents dispositifs d'emploi-insertion-formation ? Quelle nécessité de mise en place d'un « guichet unique » ?
- Quelle prise en compte des compétences et des besoins de formation des habitants ?
- Quelle mesure de l'impact, sur le long terme des clauses d'insertion, en terme de création d'emploi pérennes et/ou d'insertion des habitants sur le marché de l'emploi de manière durable ?

ATELIER 2 - Les projets urbains : désenclavement, diversification, mutabilité foncière

Expériences présentées :

La transformation du quartier Laubadère du Grand Tarbes La mutabilité foncière sur les communes des Hauts de Garonne Le projet urbain de Bègles au service du développement durable

Rapporteur : Jérôme GOZE, DDE adjoint de la Gironde

La diversification constitue l'un des principes qui gouvernent le PNRU.

La diversification est multiforme ; elle concerne les espaces et les fonctions : l'habitat et logement (dans ses formes et dans ses statuts), les activités (économiques, services publics...), les transports...

Le projet de renouvellement urbain est un élément constitutif du projet de territoire.
Le désenclavement et la diversification d'un quartier sont des leviers pour faire de la **proximité** et « **connectivité** », ainsi que pour **modifier les valeurs sociales et collectives du quartier** : il s'agit de renforcer l'attractivité du quartier « pour qu'une forte demande s'exprime de vivre dans ce quartier », et également de permettre de « sortir du quartier ».

En matière de dynamique foncière :

- l'urbanisme mis en oeuvre par les réseaux institutionnels est « têtue ».
- le projet de rénovation urbaine constitue un bon levier pour créer de la valeur économique. Mais l'enjeu est alors pour les collectivités locales de maîtriser l'enrichissement de ces espaces, afin d'assurer la mise en oeuvre du projet jusqu'à son terme, notamment en matière de création de logements pour le plus précaires.
- Le portage foncier du projet doit être collectif, afin d'en garantir la maîtrise globale
- L'enjeu est de faire partager une « culture de l'aménagement » à l'ensemble des opérateurs..

La question de l'anticipation est par ailleurs fondamentale :

- en se référant à un territoire plus large de prospective,
- en étudiant l'implantation d'équipements, les liaisons de transports,
- en mesurant la valeur de ces territoires, intrinsèques et potentielles,
- en ayant une programmation solidaire dans tous les domaines (logement, culture...)
- en travaillant sur l'image de ces quartiers : « défragmenter les imaginaires »
- en travaillant sur la durabilité du projet, par l'implication des habitants, « fiers » du projet, et la prise en compte de l'économie des ressources

ATELIER 3 – La gestion urbaine de proximité pour des investissements durables dans les quartiers

Expériences présentées :

La démarche de GUP à Montauban La mise en oeuvre d'une politique de jardins partagés, dans le cadre de la GUP, à Toulouse L'expérience de GUP à Bègles
--

Rapporteur : Michel Bonetti, CSTB

La GUP est définie dans une note de cadrage de l'Etat et de l'USH de 1999 : « *la "gestion urbaine de proximité" (GUP) est une démarche qui associe les partenaires locaux (collectivités locales, organismes HLM, syndicats de copropriétaires, habitants, usagers, associations) afin d'assurer l'animation et l'entretien du quartier, pendant les travaux et au-delà.* »

La loi du 1er août 2003 formalise la mise en place des conventions de gestion urbaine de proximité pour les ZUS de plus de 500 logements, ainsi que pour les sites faisant l'objet d'opérations de rénovation urbaine. Le règlement général de l'ANRU met l'accent sur la nécessité d'accompagner le projet urbain par une démarche de « gestion adaptée ».

Les démarches de GUP peuvent contribuer à pérenniser les investissements réalisés.

La GUP concerne la conception, la gouvernance et la gestion des projets.

Elle reste cependant très faiblement prise en compte en matière de gestion. En effet, après le projet, la gestion des espaces est peu délaissée.

La GUP nécessite de mener une réflexion sur **l'adaptation des modes d'organisation** des partenaires du projet, afin qu'ils puissent travailler ensemble. Mais une certaine frilosité empêche de sortir de ce système « balkanisé » (dixit le rapporteur...).

La GUP entraîne les acteurs vers un cheminement d'apprentissage collectif « de l'urbain à l'humain ». Le projet de rénovation urbaine ne doit pas être seulement la transformation du bâti, mais est surtout un processus de transformation des conditions d'existence des habitants et des modes de gouvernance. Permettant ici l'émergence d'un **urbanisme territorial**.

Le bailleur notamment doit se « décentrer » et s'appuyer sur ses équipes de terrain, faisant le pari de « l'intelligence de terrain ».

La GUP pourrait alors passer du stade **prescriptif** (mise en oeuvre par un programme d'actions) à un stade **réflexif** (faire différemment par le changement des pratiques).

ATELIER 4 – Des innovations pour des bâtiments et des quartiers économes en énergie

Expériences présentées :

La stratégie globale de développement durable sur la ville de Bègles Le développement durable vu par le bailleur Aquitanis Le projet de bibliothèque HQE au Mirail à Toulouse Une maison relais dans le quartier Saint-Cyprien à Poitiers
--

Rapporteur : Bernadette MILHERES, DDE adjointe de Haute-Garonne

Le Programme national de rénovation urbaine (PNRU) « *vise à restructurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers en zone urbaine sensible »* (loi du 1er août 2003).

La qualité environnementale est un objectif constant, les projets de rénovation urbaine étant l'occasion « de contribuer à la construction d'une ville durable bénéficiant d'une nouvelle reconnaissance inscrite dans un dispositif économique appelé à se développer ».

La construction de bâtiments et quartiers économes en énergie posent un certain nombre de questions :

- la nécessité de changements culturels à opérer au sein des métiers, et notamment un nécessaire travail plus étroit entre l'architecte et l'ingénieur, entre le concepteur et l'exploitant
- les idées foisonnent, mais il s'agit de travailler à leur reproductibilité à plus grande échelle
- les compétences techniques manquent, notamment dans un contexte d'évolution rapide des techniques et des normes : il faut anticiper et être inventif. L'offre industrielle doit aussi évoluer et se multiplier.
- la question du coût de construction est sensible ; il doit être calculé cependant de manière relative par rapport à l'augmentation du coût des énergies. Il s'agit de diminuer le coût du foncier, en réfléchissant à un aménagement des espaces plus économique. Il ne peut enfin être supporté par le bailleur seul, il doit être supporté par l'ensemble des partenaires.
- l'augmentation du coût du logement peut être aussi en partie supporté par les locataires eux-mêmes, dans le cadre d'un « accord » (exemples d'« accord-locataire » à Bègles et à Bordeaux passé entre le bailleur et la CLCV)
- ces nouvelles adaptations des équipements plus économes nécessitent d'accompagner les habitants, pour qu'ils utilisent mieux leur logement, et que le bénéfice global attendu soit plus élevé.
-

- la question de la sensibilisation, l'implication et la responsabilisation des habitants relogés est donc primordiale.
- L'enjeu, au-delà de créer de nouveaux projets innovants (« les coups on sait faire »), est aujourd'hui la mise à niveau du parc existant : Quelle priorité ? Quelle méthodologie ?
> il s'agit de passer de la construction d'équipements durables, aux quartiers durables, vers la ville durable...

ATELIER 5 – Les parcours de réussite éducative au cœur des quartiers

Expériences présentées :

Une expérimentation Acisé-Anru « parcours éducatifs » à Lormont
 Le PRE de Pessac
 L'internat de réussite éducative de Boulogne sur Gesse

Rapporteur : Francis RATHIER, cabinet Bers

La mise en oeuvre des programmes de réussite éducative constitue l'une des priorités des contrats urbains de cohésion sociale.

Le PRE est complexe de part la diversité des organisations, des métiers impliqués, et des problématiques traitées, touchant directement à l'humain.

L'école est souvent au cœur des projet de rénovation urbaine après l'habitat.

Les projets de rénovation urbaine permettent notamment de repenser la question de la mixité sociale, et transformer parfois la carte scolaire.

L'articulation entre le projet de renouvellement urbain et la réussite éducative est double :

- des interventions urbaines sur les espaces pouvant avoir des effets bénéfiques sur la réussite scolaire des élèves (amélioration de l'image, diminution des stratégies d'évitement...)
- un travail sur la diversification des fonctions des équipements scolaires

Le PRE pose par ailleurs la question de l'articulation d'un dispositif qui s'intéresse à l'individu, avec d'autres dispositifs (PEL, PRU...) qui intervient sur le collectif, à l'échelle du territoire.

L'un des facteurs de succès des projets de réussite éducative est l'existence d'un partenariat préexistant entre les acteurs sur le territoire, notamment dans le cadre de dispositifs éducatifs antérieurs.

PQA - 12/06/2008